

Approche et méthodologie

La Stratégie ACP pour le développement du secteur privé reposera sur les principes directeurs suivants, approuvés par le cadre stratégique ACP pour le développement du secteur privé :

- a) **Subsidiarité**, ce qui signifie que le Secrétariat ACP sera impliqué uniquement pour les actions qui sont impossibles ou inefficaces si exécutées au niveau national ou régional, afin d'éviter toute duplication et de permettre au Secrétariat ACP de se concentrer sur les domaines de compétences clés. Le principe de subsidiarité implique que la stratégie ACP pour le développement du secteur privé ne s'appliquera qu'aux domaines pour lesquels il existe un avantage distinct à agir au niveau ACP ;
- b) **Appropriation**, qui permettra aux pays et régions ACP de prendre progressivement la responsabilité du développement de leur secteur privé. La stratégie ACP pour le développement du secteur privé vise à renforcer l'appropriation locale et à stimuler la croissance du secteur privé en appliquant des mesures spécifiques axées sur la création des capacités fonctionnelles et le renforcement des compétences des PME et des microentreprises ;
- c) **Concentration**, qui permettra de mettre l'accent sur un certain nombre de domaines-clés à même de produire les meilleurs résultats et de générer le plus d'impact. Par conséquent, l'amélioration du climat des affaires, l'accès aux financements, l'amélioration des infrastructures, le renforcement de la microfinance et l'amélioration de la compétitivité des micro-, petites et moyennes entreprises et de leur accès aux marchés régionaux et mondiaux sont au cœur de la stratégie ACP pour le développement du secteur privé ; **Adaptabilité**, qui permettra à différents pays et régions d'adapter la stratégie et sa mise en œuvre à leur situation spécifique. Les mesures et recommandations contenues dans la stratégie ACP pour le développement du secteur privé ont été conçues de manière à pouvoir être adaptées à la situation spécifique des pays et régions ACP ;
- d) **Synergies** entre les différents acteurs de manière à assurer la réussite de la mise en œuvre. Ceci implique en particulier de mettre en place une plateforme d'échange au niveau ACP et entre les régions pour faciliter l'échange d'information et des bonnes pratiques ;
- e) **Efficacité** dans l'aide apportée aux pays ACP afin d'améliorer leur participation au commerce mondial et de faciliter les flux d'investissements directs étrangers en direction des pays ACP ;
- f) **Complémentarité** entre les actions au niveau intra-ACP et celles au niveau régional ou national, y compris les initiatives émanant de l'ensemble des partenaires de développement.



Bien que certains des principes directeurs ci-dessus aient déjà été appliqués au cadre stratégique, ils restent, dans leur ensemble, pertinents en ce qui concerne la stratégie ACP pour le développement du secteur privé. En effet, certains s'appliquent à la stratégie elle-même, d'autres à sa mise en œuvre.

Etapes suivantes

Les besoins en matière de développement du secteur privé des pays membres ACP sont nombreux et leur satisfaction demande de combiner les contributions et ressources de nombreux acteurs. Des partenariats efficaces entre le Secrétariat ACP, les pays membres ACP, les organisations régionales, la communauté des bailleurs et les acteurs du secteur privé au sein et à l'extérieur du Groupe ACP seront nécessaires pour obtenir les résultats souhaités.

Les principales étapes après le symposium sont les suivantes:

- Finalisation du projet de stratégie ACP pour le développement du secteur privé, en y intégrant les contributions du symposium ;
- Examen et révision du projet de stratégie par le Sous-comité ACP Investissement et secteur privé ;
- Examen et approbation de la stratégie par le Comité des ambassadeurs ACP ;
- Examen et approbation de la stratégie par le Conseil des ministres ACP ;
- Mise en œuvre de la nouvelle Stratégie ACP pour le développement du secteur privé.

La stratégie qui sera élaborée à la suite de cet exercice guidera les discussions concernant l'appui au développement du secteur privé entre, d'un côté, le Groupe ACP et, de l'autre, l'Union européenne et les éventuels futurs autres partenaires stratégiques.

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site web du Secrétariat ACP (www.acp.int) et celui de la Stratégie ACP pour le Développement du Secteur Privé (www.acp-privatesector.com).



Nouvelle stratégie pour le développement du Secteur Privé

Symposium de Haut Niveau
10-11 Novembre 2014
Maison ACP - Bruxelles, Belgique

Nouvelle stratégie ACP pour le développement du secteur privé: renforcer le rôle du secteur privé dans la croissance des pays ACP



Le Groupe ACP finalise actuellement sa stratégie pour le développement du secteur privé, dans le but de promouvoir le développement économique de ses Etats membres. Dans le cadre de ce processus, un symposium aura lieu les lundi 10 et mardi 11 novembre 2014 à la Maison ACP à Bruxelles (Belgique), afin d'examiner un projet de rapport contenant des recommandations relatives à la stratégie ACP pour le développement du secteur privé et aux modalités et instruments de sa mise en œuvre dans les pays et régions ACP.

Le symposium est organisé par le Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et une centaine de participants des organisations publiques et privées concernées sont attendus, notamment des représentants des missions et ambassades des pays ACP, des acteurs du secteur privé et des organisations intermédiaires, des communautés économiques régionales ACP, des organisations internationales et d'autres partenaires de développement.

Ce symposium représente une opportunité sans précédent de réunir un large éventail d'acteurs du secteur, qui pourront faire partager leur expérience et expertise et contribuer ainsi à l'élaboration des programmes en faveur du développement du secteur privé dans les pays ACP pour les cinq prochaines années, et aider les pays ACP à développer leurs économies de manière durable et inclusive.

Les ACP sont depuis longtemps conscients du rôle critique du secteur privé

L'un des principaux objectifs du Groupe ACP, tel qu'inscrit à l'Accord de Georgetown, qui marque la création du Groupe en 1975, est de contribuer au développement de relations commerciales plus étroites, entre les pays membres et les pays en développement. Il vise également à établir des relations économiques et culturelles, et s'est imposé comme une plateforme importante pour l'échange d'informations en matière de commerce, technologie, industrie et ressources humaines.

Depuis de nombreuses années, le Groupe est conscient du rôle critique joué par le secteur privé dans le développement socio-économique de ses Etats membres, et ceci s'est reflété dans les programmes financés dans le cadre des Conventions de Lomé et de l'Accord de Cotonou signés entre l'UE et le Groupe ACP au fil des ans. Les ACP ont travaillé avec la Commission européenne ainsi qu'avec d'autres parties prenantes régionales et internationales afin de mettre en œuvre plusieurs programmes d'envergure en faveur du développement du secteur privé dans les Etats membres. Parmi ces programmes, l'on trouve des interventions visant à améliorer l'environnement des affaires (par exemple la facilité Climat des affaires ACP (BizCLim) ; le développement des microentreprises (par exemple le programme ACP/UE Microfinance) ; le développement des PME (par exemple les activités du Centre pour le développement de l'entreprise (CDE) et le programme Innovation et Industries compétitives (CIIP) ; et l'amélioration de l'accès aux financements (la facilité d'investissement gérée par la BEI).

Plusieurs forums d'affaires UE-ACP, dont cinq notamment ont été organisés entre l'UE et l'Afrique et deux pour chacune des régions Caraïbes et Pacifique, ont joué un rôle significatif dans la promotion du dialogue entre secteur privé et public et ont donné l'opportunité d'organiser des consultations approfondies entre des représentants du secteur privé en Europe et le Groupe ACP.

Les programmes ACP en faveur du développement du secteur privé ont également évolué au fil des ans, certains ont pris fin (le programme d'assistance aux entreprises EBAS et ProInvest), d'autres ont été prolongés (facilité Climat des affaires ACP (BizClim) et le programme ACP/UE Microfinance) et d'autres encore ont été créés (le programme Innovation et Industries compétitives (CIIP) et le programme de développement des industries minières ACP) à mesure des revues périodiques de ces programmes et de l'identification de nouveaux domaines d'intervention.



Les ACP ont participé à plusieurs réflexions sur le développement du secteur privé

En mettant davantage l'accent sur le rôle du secteur privé, le Secrétariat s'est engagé dans une série de réflexions sur les différents aspects relatifs au développement du secteur privé, par exemple l'amélioration de l'accès des PME aux financements, l'amélioration du fonctionnement du CDE et le développement du secteur des énergies renouvelables dans les pays ACP, avec pour objectif de renforcer son efficacité dans la mise en œuvre des programmes. Ces réflexions ont fait intervenir les différents organes du Groupe et de nombreuses parties prenantes au sein du Groupe ACP, et culmineront avec la finalisation d'une stratégie globale pour le développement du secteur privé.

La finalisation de la stratégie ACP pour le développement du secteur privé sera guidée par le résultat de ces réflexions et par le Cadre stratégique pour le développement du secteur privé adopté par le Conseil des ministres ACP en mai 2014, le cadre de coopération commun pour le développement du secteur privé dans les pays ACP adopté par le Conseil des ministres UE-ACP à Nairobi en juin 2014, les consultations étendues menées auprès des principales parties prenantes (Communautés économiques régionales ACP, organisations du secteur privé, Commission européenne et autres partenaires de développement, et autres organisations pertinentes des six régions ACP (Afrique de l'Ouest, centrale, de l'Est et australe, les Caraïbes et le Pacifique) et les données, commentaires et suggestions reçus en réponse à un questionnaire distribué aux parties intéressées.

Le symposium conviendra d'une plateforme commune à tous les ACP pour le développement du secteur privé

Une équipe d'experts présentera ses recommandations concernant la stratégie pour le développement du secteur privé et des mécanismes de sa mise en œuvre pour stimuler de manière efficace la croissance et l'expansion du secteur privé dans les pays et régions ACP. Etant donné l'importance accordée aux contributions des parties intéressées, les exposés des experts présentés lors de la première journée seront suivis par une série de consultations régionales à l'occasion desquelles trois groupes, représentant chacun les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique, pourront examiner ces recommandations et suggérer des modifications à la stratégie afin de prendre en compte toute question, difficulté ou solution présente dans leur région. Les résultats des consultations régionales seront présentés à l'ensemble des participants lors de la session plénière de la deuxième journée, et intégrés dans la version finale du projet.

Le symposium s'accordera également sur la création d'une plateforme commune à l'ensemble des pays ACP pour stimuler la croissance et l'expansion du secteur privé dans les pays et régions ACP. Ce consensus aidera à formuler les recommandations finales qui seront soumises à l'examen du Comité des ambassadeurs ACP puis au Conseil des ministres ACP qui doit se réunir à Bruxelles pour sa 100^{ème} session du 9 au 12 décembre 2014.

Une nouvelle stratégie pour le secteur privé pour stimuler les efforts en faveur de la croissance économique

La nouvelle stratégie pour le développement du secteur privé guidera les futures interventions du Secrétariat ACP en faveur du développement du secteur privé dans ses Etats membres et régions, en identifiant les secteurs cibles, les instruments à utiliser et les partenariats possibles. La stratégie sera axée sur les domaines prioritaires ci-dessous, qui ont été approuvés par le Conseil des ministres ACP :

- Amélioration de l'environnement des affaires et du climat d'investissement ;
- Entreprenariat et développement des microentreprises ;
- Accès aux financements des micro-, petites et moyennes entreprises ; et
- Compétitivité des MPME et accès aux marchés régionaux et internationaux.

Les principaux éléments qui seront repris dans la stratégie sont les suivants :

- Appui au renforcement des capacités institutionnelles: mesures et actions dont l'objectif est de renforcer systématiquement les institutions partenaires de la mise en œuvre et de mobiliser des soutiens supplémentaires afin de permettre aux bénéficiaires d'obtenir des résultats s'inscrivant dans la durée ;
- Rationalisation des instruments d'appui au secteur privé : une rationalisation des instruments effective pour faciliter une meilleure exécution de la stratégie ;



- Promotion des investissements : le marché des capitaux domestiques doit servir de catalyseur pour attirer et retenir les capitaux européens et mondiaux dans la poursuite des objectifs de croissance inter-régionale et intra-ACP ;
- Amélioration de l'accès des PME aux financements et exploration des possibilités offertes par les nouveaux instruments financiers : le large éventail d'instruments financiers disponibles (par exemple fonds de capital-risque, sociétés d'investissement) pour les PME et les autres outils de soutien destinés à combler les lacunes existantes, notamment pour les entreprises moyennes, sont des éléments-clés de la stratégie ;
- Renforcement de la contribution du secteur privé au développement du réseau d'infrastructures : le rôle du secteur privé ACP dans le développement des infrastructures doit être renforcé. Des mesures sont prévues afin d'augmenter les ressources consacrées à l'établissement de projets et aux porteurs de ces projets dans les pays ACP, améliorer la capacité des entreprises ACP à promouvoir les PPI et les partenariats et passer en revue les procédures de passation de marchés de manière à créer un nouveau cadre, plus transparent, qui utilise les ressources pour prendre en charge et soutenir des projets ;
- Restauration de la confiance et prise en compte des risques inhérents au secteur privé dans les pays ACP : ceci implique de développer une stratégie pour la gestion des risques du secteur privé ACP, en particulier au travers de mesures visant à améliorer le climat du commerce et des investissements dans les pays ACP et en établissant, restaurant ou approfondissant la confiance, en s'intéressant par exemple à la gouvernance d'entreprise ;
- Mobilisation des ressources dans les pays et régions ACP et des fonds internationaux pour la recherche : les ressources locales additionnelles, disponibles ou potentielles, doivent être exploitées. De nouvelles solutions innovantes telles que les financements à long terme, le blending ou d'autres instruments financiers seront également considérées ;
- Création d'un réseau de partenaires du secteur privé ACP : un réseau d'affaires dans les pays ACP servira à faire émerger un consensus sur les questions mondiales touchant les entreprises ACP. Il pourra guider et consolider le dialogue systémique du secteur privé ACP avec le Secrétariat ACP et les autres décideurs concernés au travers de mécanismes tels que des forums d'affaires ;
- Renforcement de la présence régionale : une présence régionale vise à améliorer la cohérence des actions entre les mécanismes de coopération basés à Bruxelles et les bénéficiaires et partenaires au niveau régional et local ;
- Renforcement du Secrétariat ACP : le Secrétariat ACP a besoin de ressources humaines adéquates pour mettre en œuvre la stratégie pour le développement du secteur privé de manière efficace, prenant en compte le nombre, la taille et la complexité des programmes à gérer.

